

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES DE L'ÉCONOMIE NON DÉCLARÉE

L'avis du CESE fait le choix d'une définition claire et précise, qui correspond à une catégorie de l'économie non observée telle que l'envisage l'OCDE, c'est-à-dire « la production souterraine : activités qui sont productives et légales, mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour éviter de payer des impôts ou de respecter certaines réglementations », et qui recouvre le travail non déclaré et la minoration des revenus déclarés.

ÉVALUER L'ÉCONOMIE NON DÉCLARÉE

Par définition, l'économie non déclarée pose de délicats problèmes d'évaluation mais, quelle que soit la méthode utilisée, l'importance du phénomène est attestée. Selon certains, elle représenterait, en 2012, 18,4% du PIB de l'UE alors que la France, avec 10,8%, se situerait plutôt parmi les bons élèves. Au niveau international, on observe plutôt une tendance à la diminution du poids du secteur dans le PIB, liée à la mise en place de systèmes de gouvernance fiscale plus efficaces, au développement de garanties de revenus minimums. Toutefois, la crise de 2008 marque une inflexion avec notamment le ralentissement de la croissance provoqué par la crise financière et les politiques d'austérité, la forte augmentation du chômage et la stagnation du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, le développement de l'économie non déclarée, signe d'une décomposition des relations sociales, peut alors apparaître comme une réponse aux difficultés financières de franges de la population en voie de paupérisation. Tous les secteurs sont concernés même si certains sont plus montrés du doigt : les hôtels, cafés, restaurants, bars ; le BTP ;

le commerce de détail, le travail saisonnier notamment.

RECENSER LES CONSÉQUENCES

L'économie non déclarée, en faussant la concurrence et en pesant sur les recettes de l'Etat par exemple, constitue un frein pour le développement économique. Ainsi le travail dissimulé prive de droits (congés payés, retraite, maladie etc.) les travailleurs, qui sont d'ailleurs en général moins bien rémunérés et sont dans l'incapacité de s'organiser collectivement. Il constitue un manque à gagner pour l'État et les comptes sociaux : en 2013, les URSSAF ont procédé à 291 millions d'euros de redressements. Il fausse la concurrence entre les entreprises qui respectent les règles et celles qui ne le font pas et expose l'employeur à des sanctions et à un risque de ruine en cas d'accident ; le consommateur ou le client, lui, ne dispose d'aucune garantie de bonne fin.

Plus généralement, c'est le principe même d'égalité devant l'impôt qui est bafoué et la morale citoyenne qui s'affaiblit.

ANALYSER LES CAUSES

Au niveau micro-économique, l'économie non déclarée se construit sur l'objectif de réduire un coût direct ou indirect et d'optimiser ses revenus en contournant la législation ; certains évoquent aussi

une réglementation devenue trop complexe et la multiplication de normes. Il existe aussi des raisons macro-économiques : le chômage massif, le développement de la pauvreté, le niveau de la pression fiscale, l'accroissement de la concurrence entre entreprises, lié notamment à la mondialisation des échanges. De plus, le régime de l'auto-entrepreneur ou le recours aux travailleurs détachés d'autres pays de l'Union Européenne ont pu aussi donner lieu à des dérives et à des abus, mal contrôlés. On observe enfin, vis-à-vis du travail dissimulé, une relative bienveillance dans l'opinion qui offre peu de résistance au développement d'effets mimétiques.



Bernard Farriol

est vice-président UNAF et retraité avocat (ancien bâtonnier).

Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances, où il représente le groupe de l'UNAF.

Contact :

bernard.farriol@lecese.fr
01 44 43 62 46

Pour lutter contre l'économie non déclarée, le CESE explore plusieurs axes, visant au développement de la prévention et au renforcement de la dissuasion.

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PÉDAGOGIE

La prévention est devenue un volet essentiel de la lutte entreprise par les pays développés dans la lutte contre l'économie non déclarée. Il s'agira notamment de développer des actions de sensibilisation sur les garanties attachées au statut de travailleur déclaré, au rôle de l'impôt et des cotisations sociales et de restaurer la morale fiscale dès l'école. Des actions de concertation avec les représentants des entreprises et des salariés pourraient être conduites avant l'adoption de nouvelles règles afin de faciliter leur application et éviter la mauvaise interprétation des textes.

Le paiement en espèces des salaires devrait être limité et l'usage du chèque emploi-service pour les emplois de proximité être généralisé. La question des liens entre moyens de paiements et économie non déclarée constitue un thème à explorer : ainsi, la transition numérique des entreprises pourrait être accompagnée par les pouvoirs publics afin de favoriser les paiements électroniques. La traçabilité des paiements pourrait aussi être améliorée en renforçant la surveillance de retraits d'espèces importants.

CIBLER LES CONTRÔLES

Le développement des enquêtes ou des contrôles aléatoires pourrait permettre une meilleure analyse des profils de fraudeurs afin de mieux cibler les actions. Le renforcement des contrôles a des effets dissuasifs avérés : on estime que le redressement d'un employeur frauduleux conduit deux ou trois autres à cesser de frauder.

RENFORCER LES MOYENS ET LES PARTENARIATS

Le code de la sécurité sociale devrait définir le concept de fraude sociale, à l'instar de ce que le code des impôts fait pour la fraude fiscale et qui permet d'assurer l'effectivité du recouvrement.

Il faudrait aussi donner plus de latitude à l'administration fiscale pour procéder à des échanges d'informations entre les différentes parties concernées (URSSAF, impôts, douanes, gendarmerie) et permettre une meilleure coordination des acteurs. Les moyens d'action de l'URSSAF en matière de recouvrement pourraient être renforcés, par exemple en élargissant le champ de la solidarité financière aux donneurs d'ordres ou en permettant le blocage des sommes chez le client de l'entreprise frauduleuse ; la coopération entre l'URSSAF et le parquet pourrait être favorisée par des actions de sensibilisation.

Au niveau européen, la coordination entre États doit être encouragée car elle est rendue nécessaire par la mise en œuvre frauduleuse des textes sur le détachement des travailleurs.

ACCROÎTRE LES SANCTIONS

La mise en œuvre effective des sanctions permettrait de développer la force de l'exemple alors que nombre d'affaires sont classées sans suite ; on pourrait aussi aller dans le sens d'une plus grande discrimination entre les petites fraudes et celles qui sont organisées par structures quasi-mafieuses.

L'arrêt temporaire d'activité pour une entreprise constitue un moyen sûr pour pénaliser l'employeur frauduleux mais elle doit être utilisée de manière proportionnée compte-tenu de son effet sur l'emploi.